



SOURCE DE VIE DANS MA COUR D'ÉCOLE

APPEL À PROJET À DESTINATION DES
COMMUNES DU LOIR-ET-CHER POUR UN
RÉAMÉNAGEMENT INVENTIF DES COURS
D'ÉCOLE -

ÉDITION 2023-2024 : VERS DES PROJETS DE
MAITRISE D'OEUVRE



41

Loir-et-Cher

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET «L'EAU, SOURCE DE VIE DANS MA COUR D'ÉCOLE»

Depuis plusieurs années, le CAUE accompagne des collectivités désireuses de repenser leur cour d'école tant pour intégrer de nouveaux usages que pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain ou de mettre en place des supports d'ateliers pédagogiques : potagers, zone d'observation de la biodiversité ...

En 2019, 2020 et 2022, le CAUE a accompagné une collectivité pour penser **la désimperméabilisation et le ré-aménagement de la cour d'école** à travers une série d'ateliers avec les élèves et l'équipe pédagogique en lien avec l'équipe technique de la commune. Cette expérience a permis de développer une **méthodologie de co-construction de projet** avec le public scolaire que nous proposons aujourd'hui de mener dans d'autres collectivités.

Accompagnement 2023-2024

☛ Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental de Loir-et-Cher, le CAUE propose d'animer une série d'ateliers de concertation auprès de deux classes et des usagers des écoles en appui des élus et des services techniques d'une commune.

Ce second appel à projet vise à accompagner deux collectivités vers la définition concertée d'un marché de maîtrise d'oeuvre de prestation intellectuelle pour le recrutement d'un paysagiste concepteur. Ces réaménagements de cour d'école devront placer l'infiltration de l'eau et la désimperméabilisation au cœur du projet.

Objectifs 2023-2024

☛ LOCALISATION ET THÉMATIQUE : **La désimperméabilisation et la mise en place de fonctions d'infiltration** des sols doit être au cœur du projet. Les communes dont la cour est largement minéralisée seront prioritaires. Le CAUE propose ce projet grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; aussi, les communes présentant des priorités en termes d'impact sur l'eau, notamment les collectivités dotées d'un réseau unitaire seront retenues en priorité.

☛ CLASSES CONCERNÉES : Le CAUE de Loir-et-Cher cible pour l'année scolaire 2023-2024 un travail avec **deux classes d'une même école parmi les niveaux CE2, CM1 ou CM2**. Les élèves de CP et CE1 peuvent être associés au projet par l'équipe enseignante qui sera le relai vers le CAUE.

☛ PRINCIPE : Le CAUE propose une série d'ateliers en autonomie ou animés par l'équipe, qui vise à formaliser le programme d'aménagement de la cour vu par les enfants. Ces ateliers pédagogiques sont complétés par des ateliers de concertation des enseignants, du personnel et des élus visant à fixer le cadre et les attendus de l'aménagement du point de vue des usagers des lieux.

Ce travail se déroule sur l'année scolaire 2023-2024 et aboutit sur l'élaboration d'une consultation de maîtrise d'oeuvre en fin d'année scolaire 2024.

☛ PARTICIPATION FINANCIÈRE : Les paysagistes et architectes du CAUE interviennent gratuitement. La commune met à disposition de la réalisation du projet des moyens humains et organise les temps de concertation. Elle prévoit le recrutement d'un maître d'oeuvre et un budget de travaux pour le réaménagement de la cour.

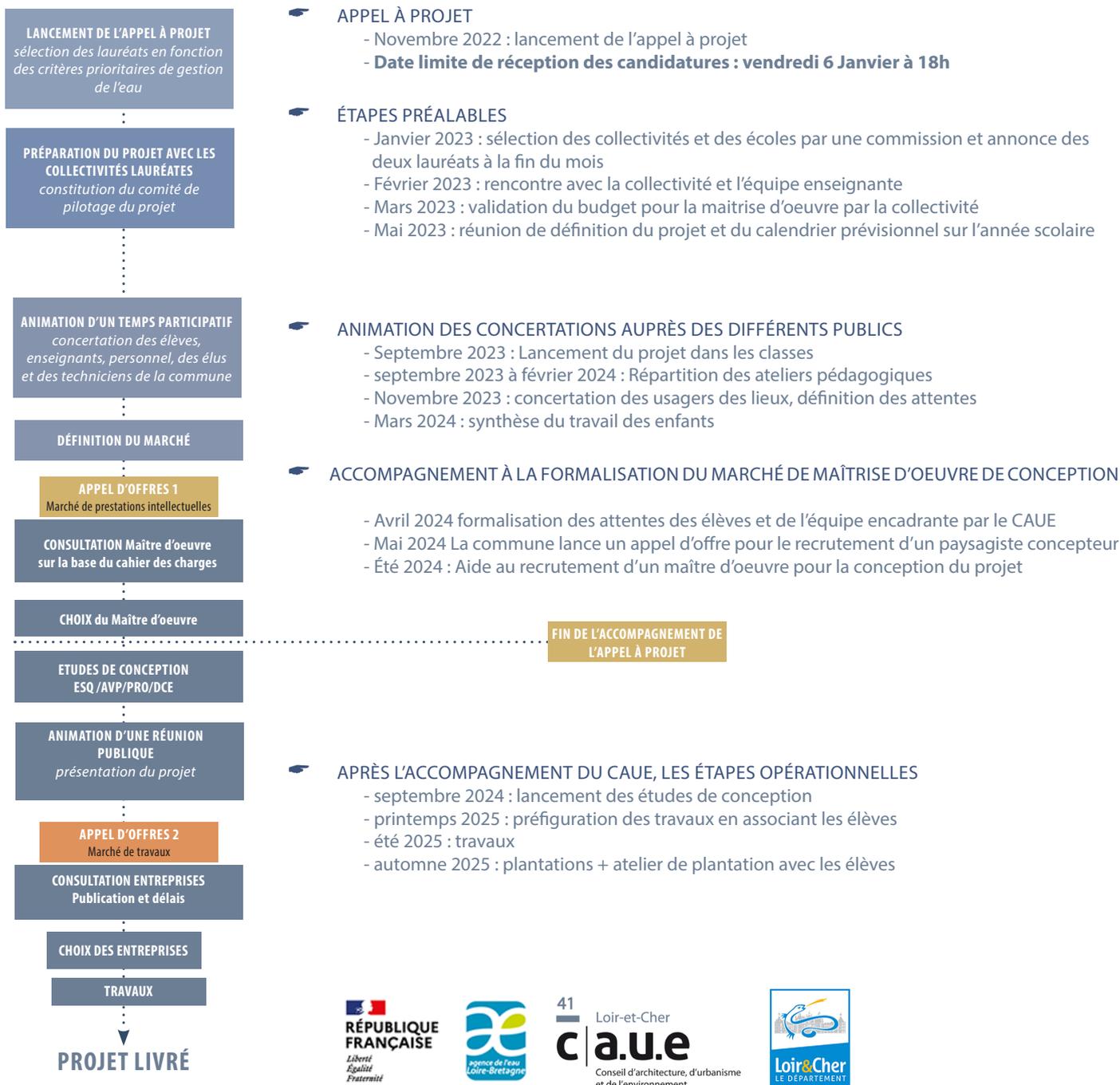
☛ VALORISATION DU TRAVAIL : Le travail fourni par les classes (ou l'école) pourra donner lieu à une exposition à la fin de l'année scolaire, à l'organisation d'un événement de sensibilisation dans un lieu restant à déterminer (l'école, le préau, la cour d'école...).

☛ CONTACT : Pour plus d'informations vous pouvez joindre : Nina FENATEU, paysagiste au CAUE de Loir-et-Cher paysage@caue41.fr ou 02.54.51.56.50

Objectifs des accompagnements 2023-2024

- ☛ Ce second appel à projet vise à accompagner l'émergence de projets de desimperméabilisation de cours d'école dans le département de Loir-et-Cher.
- ☛ Le CAUE accompagne les collectivités lauréates dans la définition d'attentes et d'objectifs partagés entre élèves, élus, techniciens et équipe pédagogique pour l'aménagement de la cour.

Calendrier de l'accompagnement



DES ATELIERS PÉDAGOGIQUES POUR CO-CONSTRUIRE UN PROJET POUR LA COUR ET METTRE LES ENFANTS AU COEUR DU PROCESSUS DE PROJET

Cycle d'ateliers scolaires sur le paysage de la cour et l'intégration de la gestion des eaux pluviales

THÈMES ET NOTIONS : Les thèmes qui sont abordés au travers du cycle d'ateliers sont larges et touchent à des notions et des champs divers : appréhender les mesures et les échelles avec les mathématiques, les sciences de la terre avec la découverte du cycle de l'eau ... Les différents moments de synthèses, animés par les élèves permettent de manipuler des textes à l'écrit comme à l'oral. L'imaginaire des élèves sera fortement sollicité ainsi que les capacités de projection dans l'espace.

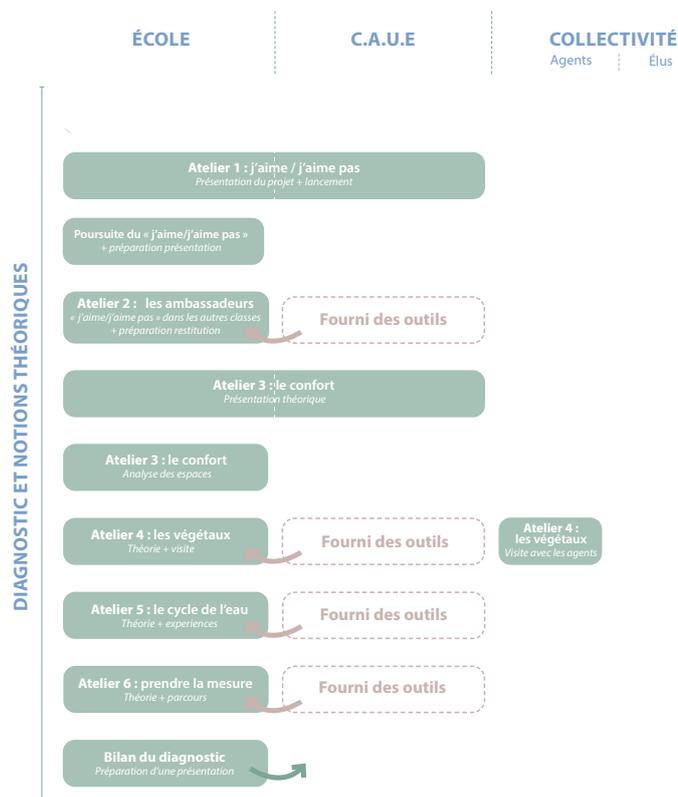
Les enfants sont amenés à appréhender les enjeux de l'aménagement de leur cour d'école et à formuler des objectifs pour une cour pleine de vie(s) !

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Ces séances ont plusieurs objectifs : avoir une première approche du paysage par le biais d'une réflexion sur son environnement quotidien : sa cour d'école. Il s'agit de faire comprendre aux enfants comment ces lieux peuvent être repensés et comment y ré-inventer une place pour les processus naturels et la biodiversité.

CLASSES CONCERNÉES : Le CAUE met à disposition des fiches pédagogiques à destination des classes de CE2, CM1, CM2. Les sessions animées par le CAUE concernent 2 classes et visent à accompagner les thématiques spécifiques liées à la spécialisation et à l'aménagement de l'espace.

OUTILS DES ATELIERS : Le CAUE propose des outils très différents pour que les enseignants animent les ateliers thématiques : projection, planches individuelles à compléter, promenade à thème, expériences en salle, expériences dans la cour, plan, etc ...

Le contenu du cycle d'ateliers auprès des élèves



Le cycle de séances pédagogiques se compose de 6 séances thématiques permettant à la fois de découvrir de nouvelles notions et de les mettre en application pour compléter le diagnostic de la cour d'école et les objectifs d'aménagement.

La plupart des séances sont organisées et animées en autonomie par les enseignants grâce à des fiches pédagogiques mises à disposition par le CAUE

LES TEMPS FORTS DU CYCLE D'ATELIERS PÉDAGOGIQUES

Toutes les séances d'ateliers suivent un fil conducteur développé avec les enseignants. Le projet se développe sur le premier trimestre à travers une multitude d'ateliers qui déclinent des expériences, des balades pédagogiques, du travail en salle et qui est complété entre les séquences par un travail en autonomie (recherches, expérimentation) dirigé par les enseignants.

Atelier «j'aime j'aime pas»



2h, animé par une paysagiste du CAUE

Cette première séance, animée par un paysagiste du CAUE vise à accompagner les enfants à porter un regard sur leur cour d'école : les espaces qui leur plaisent, les activités qu'ils aiment y pratiquer, mais aussi à porter un regard critique sur l'espace et les manquements en terme d'aménagement.

Cette séquence permet de proposer une sensibilisation au métier de paysagiste, de réaliser un diagnostic partagé de l'espace. Il s'agit également de construire un socle de connaissances grâce à des apports théoriques par les paysagistes et architectes du CAUE et la mise en place d'expériences autour des notions de cycle de l'eau, du végétal, de la mesure et des échelles.

Atelier «découvrir le cycle de l'eau»



1/2 journée, animé en autonomie par les enseignants

La séance commence par un temps interactif de co-construction d'un cycle de l'eau avec les élèves. Les différentes notions sont identifiées et expliquées. Une séquence d'expérimentation en petits groupes permet de s'approprier les enjeux de la gestion de l'eau : vitesse d'infiltration, enjeux d'inondation, mesure de la pluie ... La demi-journée se poursuit par des expérimentations dans la cour pour comprendre les chemins de l'eau actuels dans l'espace et les nouveaux chemins possibles.

Atelier «à la découverte des végétaux»



1/2 journée, animé en autonomie par les enseignants

Chaque classe découvre les végétaux, leur fonctionnement général et les différentes catégories de plantes qui nous entourent. Puis la classe part en balade accompagnée par le service espaces verts de la commune autour de l'école, à la découverte de son environnement pour observer ce qui existe autour de chez soi.

JOUER AU BASKET
VOIR DE LA VÉGÉTATION
ÊTRE À L'OMBRE
SE BALANCER
JOUER AUX COULEURS
JOUER AU FOOTBALL
S'ASSOIR COULOIR

Atelier «imaginer une nouvelle organisation de la cour»

deux séances d'ateliers encadrées par une paysagiste du CAUE

En petit groupe, et accompagnés par les paysagistes, les élèves réalisent un petit projet pour imaginer la réorganisation des nouvelles fonctions dans la cour en faisant la part belle aux chemins de l'eau dans la cour d'école. Les questionnements sont riches : comment infiltrer l'eau de pluie ? ou faire passer l'eau ? Comment organiser la cour pour laisser une place à la nature ? Comment valoriser l'eau pour nourrir des plantes ? Comment concilier les usages de la cour d'école avec une meilleure infiltration des eaux de pluies ?

Le travail de projet fait l'objet d'une présentation croisée entre les groupes pour apprendre à présenter et argumenter. Les propositions sont discutées et des choix sont réalisés collectivement pour aboutir à un projet-synthèse à présenter aux élus et techniciens de la commune.

UN ACCOMPAGNEMENT VERS UN APPEL D'OFFRE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

DES TEMPS COLLECTIFS POUR ÉLABORER LE PROGRAMME

- LES RESPONSABILITÉS DE LA COMMUNE DANS UN APPEL D'OFFRE :** Lorsqu'une collectivité lance un appel d'offre pour la conception d'un espace public, elle est **en charge de définir l'enveloppe budgétaire du projet ainsi que le programme de l'aménagement.**
- ACCOMPAGNEMENT À LA PROGRAMMATION :** L'appel à manifestation d'intérêt vise à proposer un accompagnement technique afin d'intégrer à la programmation la vision et les attentes des différents acteurs et utilisateurs de la cour d'école.
 Le CAUE réalise pour la collectivité une formalisation synthétique des attentes et demandes pour le futur projet qui intègre :
 - > la prise en compte des résultats des différentes concertations (élèves, personnel, enseignants, service technique)
 - > les arbitrages des élus et les demandes politiques sur les attendus du projet (prise en compte de la biodiversité, volet social, etc)
- AIDE À LA DÉFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE :** Le CAUE accompagne la commune pour évaluer une enveloppe budgétaire cohérente avec les attendus programmatiques et le niveau d'aménagement des espaces attendus par la collectivité.
- AIDE POUR L'IDENTIFICATION DE SUBVENTION :** Le CAUE accompagne la collectivité pour identifier des opportunités de financement du projet et pour définir un calendrier cohérent avec la demande et l'obtention des aides auprès des différents partenaires.

Le contenu de l'accompagnement vers le lancement du marché public

LE PROCESSUS CLASSIQUE DE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS S'APPLIQUE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE COUR

ÉLABORATION DU MARCHÉ

Formalisation des éléments programmatiques

- Définition des enjeux et des attentes du conseil municipal dans l'aménagement du projet
- Elaboration d'un programme pour l'aménagement : quel périmètre de projet, quelles attentes espaces par espaces, quelles contraintes techniques, quels objectifs d'aménagement

ACCOMPAGNEMENT DU CAUE
POUR LA RÉDACTION DU PROGRAMME

Définition d'une enveloppe budgétaire

- cadrage financier du projet

ACCOMPAGNEMENT DU CAUE
POUR LA DÉFINITION DU BUDGET COHÉRENT

Rédaction des pièces du Marché

pièces administratives élaborées par la collectivité
(procédure à définir en fonction du montant de travaux envisagé)

CONSULTATION

pour le recrutement du maître d'oeuvre

- modalités variables en fonction du montant de travaux envisagé

ACCOMPAGNEMENT DU CAUE
POUR LE CHOIX DU CONCEPTEUR

QUEL ACCOMPAGNEMENT DU CAUE ?

- Aide à la définition des périmètres d'études et des enjeux
- Aide à la formalisation des éléments de programmation fonctionnels et d'objectifs
- Association des partenaires du projet (services du Département, agence de l'eau, UDAP si en périmètre monument historique)

EN OPTION EN FONCTION DES BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ

- conseils pour le choix du maître d'oeuvre
- suivi jusqu'à l'Avant Projet pour être garant de la transcription des attentes dans le projet
- présence aux temps «publics» de présentation du projet



FICHE DE CANDIDATURE 2023-2024

- ☛ DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : vendredi 6 Janvier, 18H
- ☛ Renvoyez votre fiche à : **Nina FENATEU, paysage@caue41.fr**
- ☛ Merci de joindre quelques photos de la cour de l'école à votre envoi

Commune



- ☛ Commune :
- ☛ Adresse :
- ☛ Mail :

Référents pour le projet

Merci de préciser le nom, l'adresse mail et un numéro de téléphone



- ☛ Élu référent :
fonction :
adresse mail :
numéro de téléphone :
- ☛ Technicien référent :
fonction :
adresse mail :
numéro de téléphone :
- ☛ Enseignant référent :
fonction :
adresse mail :
numéro de téléphone :

École



- ☛ École concernée :
- ☛ Classe participante 1 :
- ☛ Nombre d'élèves de la classe :
- ☛ Enseignant :
adresse mail :
numéro de téléphone :
- ☛ École concernée :
- ☛ Classe participante 2 :
- ☛ Nombre d'élèves de la classe :
- ☛ Enseignant :
adresse mail :
numéro de téléphone :



FICHE DE CANDIDATURE 2023-2024

- ☛ DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : vendredi 6 Janvier, 18H
- ☛ Renvoyez votre fiche à : **Nina FENATEU, paysage@caue41.fr**
- ☛ Merci de joindre quelques photos de la cour de l'école à votre envoi



Motivation de la collectivité :

Comment la municipalité envisage-t'elle le processus de projet avec le CAUE puis un concepteur ?

☛

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation de l'école :

Comment l'équipe enseignante envisage-t'elle d'inclure ce projet dans la pédagogie de l'année ?

☛

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Moyens mis à disposition du projet :

- ☛ Budget envisagé (à priori) pour les études de conception :
- ☛ Budget envisagé (à priori) pour les travaux d'aménagement :
- ☛ Moyens humains de la collectivité à valoriser dans le projet :
-
- ☛ Compétences spécifiques des agents mis à disposition du projet :
-
-

Enjeux d'aménagement :

- ☛ Quels sont les enjeux de gestion des eaux de pluies à l'échelle communale ? :
-
-
-
- ☛ Quels sont les problématiques de l'aménagement de la cour d'école ? :
-
-
-

